

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 32 (1952)
Heft: 8-9

Artikel: L'assurance en Suisse et l'assurance suisse en France
Autor: Dardel, Georges de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'assurance en Suisse et l'assurance suisse en France

par

Georges de Dardel

Directeur-adjoint de la Compagnie suisse de réassurances

La Chambre de commerce suisse en France a organisé le 15 mai dernier, à Paris, un déjeuner qui a réuni une quarantaine de personnes et qui avait pour but de permettre un contact entre les personnalités dirigeantes du monde des assurances suisses en France et quelques-uns de nos principaux membres industriels et commerçants. A l'issue de ce déjeuner, M. Georges de Dardel, Directeur-adjoint de la Compagnie suisse de réassurances a présenté un remarquable exposé sur l'assurance en Suisse et l'assurance suisse en France, exposé dont nous reproduisons ci-dessous le résumé. Nulle personne n'était mieux qualifiée, pour aborder un tel sujet, que M. de Dardel, dont l'autorité en matière d'assurances déborde largement le cadre de nos frontières.

POUR que la Suisse puisse exporter, à côté des produits de son industrie, cette marchandise invisible qu'est l'assurance, ou mieux la sécurité, il fallait que l'assurance eût atteint sur le marché national un degré avancé de développement ; il fallait aussi qu'au-delà des frontières, cette marchandise apparût d'une qualité qui la fit goûter de la clientèle.

L'assurance en Suisse

L'assurance apparaît en Suisse au début du XIX^e siècle avec la création des caisses cantonales d'assurance contre l'incendie des immeubles ; le régime de 1848 favorise son développement ; les leçons de l'incendie de Glaris, en 1861, incitent les milieux d'affaires à créer quelques-unes de nos grandes compagnies ; le Bureau Fédéral des Assurances, organe de surveillance voulu par les constituants de 1874, premier du genre en Europe, contribue pour sa part au bon renom de l'assurance suisse.

C'est une somme de 2 milliards de francs suisses que les Suisses ont payée en 1950 pour l'ensemble des mesures de prévoyance dont ils s'entourent (et encore n'a-t-on pas tenu compte de ce qu'ils s'allouent indirectement sous la forme de subventions officielles). De ces 2 milliards, 800 millions sont allés aux sociétés d'assurances privées, pour toutes les catégories d'affaires, 470 millions à l'assurance sociale (vieillesse et survivants), 338 millions (estimation modeste) aux caisses de retraite publiques ou privées, le reste à l'assurance maladie, à la Caisse de Lucerne (accidents du travail), à d'autres institutions de moindre importance.

Ce chiffre de 2 milliards gagne à être mis en relief par des rapprochements : recettes ou dépenses de la Confédé-

ration, aux alentours de 2 milliards ; ensemble des impôts payés aux communes, aux cantons, à la Confédération, 3 milliards ; revenu national en 1950, 18 milliards. C'est donc 1/9 de ce revenu que la Suisse utilise à se protéger contre les coups du sort ou à préparer ses vieux jours. Prudence qui est le privilège d'un peuple heureux.

L'assurance sur la vie est très développée ; 2,3 millions de polices étaient en cours en 1950 (dont 1,5 million de petites polices sans examen médical dites « populaires »), soit, pour une population de 4,7 millions, une police pour deux habitants. Le total des capitaux assurés s'élève à 8,6 milliards, soit 1.800 francs par tête de population, ce qui nous met, loin derrière les Etats-Unis, en très bon rang parmi les autres nations.

L'assurance suisse à l'étranger

Deux milliards, plus précisément 2.180 millions, tel est aussi le niveau qu'atteint en 1950 l'encaissement des sociétés d'assurances et de réassurances suisses, qu'il s'agisse d'opérations en Suisse ou à l'étranger.

En effet, les sociétés directement en contact avec le public ont perçu des primes, en dehors des frontières, pour 460 millions de francs suisses, en plus des 800 millions déjà mentionnés ; s'y ajoutent des opérations de réassurance pour quelque 200 millions. Quant aux compagnies de réassurances qui, sans contact avec le public, se bornent à absorber les parts des risques importants que les compagnies directes ne sauraient conserver sans danger pour leur compte, elles ont encaissé 720 millions, dont 10 p. 100 seulement en Suisse. Total : 2.180 millions, dont 60 % proviennent de l'étranger.

Cette expansion date de la seconde moitié du siècle

dernier. Nos assureurs, en même temps qu'ils cherchaient de nouveaux champs d'activité, ont obéi à un instinct professionnel : répartir les risques pour mieux les équilibrer. Ils ont souvent accompli un travail de pionniers. Si la concurrence était moins vive qu'aujourd'hui, en revanche il était plus difficile de persuader. Ils ont su se faire apprécier, ce qui est paradoxal pour un pays sans débouché sur la mer, en commençant par créer dans les ports des comptoirs d'assurance maritime. Plus tard, ils ont répandu l'idée de la responsabilité du patron à l'égard de ses ouvriers et de l'assurance des accidents du travail. Bref, ils se sont solidement installés, au prix d'un effort tenace, dans un grand nombre de pays, et jusqu'aux Etats-Unis, soit sous leur nom, soit sous celui de sociétés filiales, sans avoir évité les erreurs, surtout au début, ni les déboires, ce qui précisément les a rendus dépositaires d'une expérience chèrement acquise et d'une tradition.

Vérité que beaucoup de Suisses ignorent, l'assurance suisse occupe, après l'Angleterre, le second rang sur le marché mondial, c'est-à-dire en classant les pays d'après l'importance du contingent de primes qu'ils encaissent à l'étranger. Quant à la réassurance, selon une récente statistique anglaise, elle vient en tête du marché de la réassurance professionnelle, englobant 30 % du chiffre d'affaires (car une partie du trafic de la réassurance a lieu entre compagnies directes). C'est ainsi qu'André Siegfried a pu écrire : *Par les compagnies d'assurances suisses, la Suisse joue dans le monde des grandes affaires un rôle sans rapport aucun avec sa taille* (1). Ce rôle est dû pour beaucoup à la stabilité de nos institutions, de notre politique, et surtout de notre monnaie. Les affaires étrangères de nos compagnies favorisent notre balance des paiements pour une somme qu'il est malaisé de calculer avec exactitude ; les évaluations oscillent entre 40 et 80 millions de francs par an.

L'assurance suisse en France

Pour maintenir, consolider, développer cette position dans le monde d'aujourd'hui, il faut résoudre des problèmes ardues que nous groupons comme suit, avec le Prof. Gasser : nationalisations, transferts, dépréciation des monnaies (2). Seul nous retient ici ce dernier problème parce qu'il est aigu en France, comme en d'autres pays ruinés par la guerre, et

(1) La Suisse, démocratie-témoin.

(2) Die internationale Bedeutung der schweizerischen Privatversicherung, 1949.

qu'il engendre des difficultés qui paraissent être proportionnelles à la dépréciation elle-même.

Dans l'assurance sur la vie, l'inflation décourage l'esprit d'épargne et rend très onéreuse la gestion des contrats anciens. L'assureur du risque d'accident et de responsabilité civile s'aperçoit que les primes qu'il a reçues d'avance ne suffisent pas à couvrir le coût d'indemnités qui s'élèvent en même temps que les salaires et les prix ; il est forcé d'augmenter ses tarifs. Celui qui s'est assuré contre l'incendie n'est protégé que dans la mesure où il relève périodiquement la somme assurée. Pour toutes les catégories d'assurances, la question des frais généraux a été ou reste épineuse. Ces problèmes prennent parfois une ampleur qui crée des soucis pour l'avenir. On comprend que les assureurs français appellent de tous leurs vœux un régime de stabilité.

Ils se sont défendus au cours des dernières années avec un courage auquel on se plaît à rendre ici hommage. L'assurance française mérite toute estime. Ses grandes compagnies ont étendu leurs affaires au loin ; les sociétés nationalisées, qui n'ont pas modifié leurs traditions techniques et commerciales, ont gardé la confiance du public. Partout on a résisté aux événements contraires (et non seulement à l'inflation, mais aussi à la perte des portefeuilles accidents du travail, passés à la Sécurité sociale) au prix d'un grand effort de travail, d'adaptation et surtout d'imagination. Les compagnies ont simplifié leurs méthodes et mécanisé leurs opérations ; elles ont trouvé des solutions nouvelles à des problèmes inédits, par exemple, en Incendie et en R. C. Auto, la police indexée. On se rend compte, en France comme ailleurs, que l'assurance n'est pas populaire ; il s'agit de démontrer qu'elle est un service qui doit être compris et apprécié ; on s'y emploie présentement.

Les étrangers occupent une place sur le marché français, lequel, si nos renseignements et nos calculs sont exacts, aurait encaissé des primes, en 1949, pour 120 milliards de francs français environ, dont 15 milliards aux compagnies étrangères. De ces 15 milliards, plus de 80 % iraient aux Anglais et aux Suisses, la part des Anglais étant un peu plus forte.

C'est ainsi que les sociétés suisses, dont les directeurs pour la France sont une élite d'assureurs — de nationalité française, sauf exception —, partagent les tracas, les satisfactions, la vie du grand pays ami. Elles sont heureuses de bénéficier de l'hospitalité et de la confiance des Français. Leur expérience est mondiale, elles la mettent au service de leurs entreprises ; elles la mettent aussi au service des Suisses établis en France et de leurs affaires.